



N° 752
11-03-2006

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU



Montée des étudiants à Paris en vélo

LE 16 MARS : MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

GRÈVE !



POUR L'EPS ET LES STAPS

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ...

Mondialisation :

« La mondialisation c'est les salaires américains pour les patrons et les salaires chinois pour les salariés ». C'est ainsi que Raymond Lévy, ancien PDG de Renault, choqué par ces pratiques, explique la globalisation.

Salaires minimum :

Cela fait neuf ans que le salaire minimum est figé à 5,15 dollars l'heure (4,26 €) aux Etats-Unis. Cela représente 10 700 dollars (8 840 €) par an, une somme nettement inférieure au seuil de pauvreté, fixé à 16 000 dollars pour une famille de trois personnes. Selon les économistes, le pouvoir d'achat du salaire minimum est à son plus bas niveau depuis 1955.

Pauvreté :

En 2005, selon le BIT (bureau international du travail), seuls 14,5 millions de travailleurs extrêmement pauvres (disposant de revenus inférieurs à 1 dollar par jour), sur les 500 millions comptabilisés dans le monde, ont pu sortir de cette condition. Et sur les 2,8 milliards de travailleurs dans le monde, près de 1,4 milliard ne gagnaient pas assez pour se situer au-dessus du seuil de pauvreté (2 dollars par jour).

Pauvreté bis :

En France, 6,3% des ménages se situaient sous le seuil de pauvreté (645 euros par mois pour une personne seule), soit près de 3,7 millions de personnes, contre 3,43 millions en 2002 (5,9% des ménages) il y a trois ans.

Chômage :

La proportion de chômeurs de longue durée demeure plus élevée en octobre 2005 qu'au premier trimestre 2003. Et la part des demandeurs d'emploi non indemnisés a augmenté (42 % en octobre 2005, contre 36,5 % à la fin 2002).

Emploi :

Le contrat nouvelle embauche aurait des effets limités sur l'emploi et le chômage, selon les économistes P. Cahuc et S. Carcillo (Le Monde du 25/02). Il ne créerait que 70 000 postes de plus. Le gouvernement évalue à 280 000 le nombre de CNE conclus durant les 6 derniers mois. Mais il s'agit d'embauches et pas de créations nettes d'emplois !

Rapport gênant :

Le gouvernement avait confié à H. Proglia, président de Véolia environnement, un rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes. Mais certaines conclusions font désordre en pleine mise en place de CPE et CNE, puisqu'il appelle à faire du CDI « la forme normale d'embauche ». Ce rapport a été très vite enterré !

Mouvement UNSS 2006

Suite à la publication des postes vacants ou susceptibles de l'être (BO 3 du 19/1/06), le groupe de travail SNEP/SE/UNSS a été réuni le 20 février, pour étudier les dossiers des 66 candidats (20 femmes, 46 hommes) à des fonctions de direction (et/ou d'adjoint) de services UNSS, aux niveaux départemental, académique et national. Parmi eux, 24 sont déjà mis à disposition de l'UNSS (MAD ou faisant fonction), et demandent donc une mutation interne.

Les propositions unanimes du groupe de travail ont été transmises à la Commission de suivi MEN/UNSS, qui a décidé de convoquer 11 candidats pour un entretien. Les décisions définitives seront prises suite à ces entretiens par la Commission « souveraine ». Il est probable qu'une seconde publication, concernant des postes restés libres après ce mouvement, sera effectuée avant la fin de l'année.

Rappels :

- 1) Malgré nos demandes réitérées chaque année, les représentants des syndicats ne sont ni membres de la Commission de suivi, ni même autorisés à être « observateurs ».
- 2) Le SNEP continue à demander que soit enfin ouvert par le MEN le dossier du statut des cadres de l'UNSS (situation administrative, rémunérations, affectation/mutation, carrière, ...).

PRECARITE

La Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, institut de statistiques du ministère de l'emploi), dans une étude publiée en janvier 2006, indique qu'avec 16% des emplois, la part des « contrats courts » (CDD, vacataires, emplois aidés, stagiaires) ne cesse d'augmenter dans les trois pans de la Fonction publique (territoriale, hospitalière, d'état).

Elle note que cette proportion dépasse celle du privé, où 12% des salariés sont employés comme CDD, emplois aidés ou intérimaires. Entre 1990 et 2002, la part d'emplois courts s'est accrue de cinq points, plus que dans le privé (+3 points).

De plus, si 27% des précaires du privé sont passés en CDI ce pourcentage est à peine de 20% pour les salariés non titulaires qui intègrent un statut public. L'exemple vient d'en haut !!!

Situation sanitaire à LA REUNION et à MAYOTTE et mouvement interacadémique 2006

La Réunion est victime d'une pandémie due au virus du chikungunya et la maladie se développe à Mayotte. Un certain nombre d'enseignants sollicitent l'annulation de leur demande de mutation pour la phase interacadémique du mouvement national 2006 pour ces destinations et d'autres y exerçant actuellement, présentent une demande tardive de mutation interacadémique. Le gouvernement est actuellement sur la position de maintenir, jusqu'à nouvel ordre, tous les mouvements de fonctionnaires et de refuser les retours anticipés mais n'exclut pas, en fonction de l'évolution de la situation, de prendre des décisions d'annulation ou de report d'affectation d'ici la rentrée scolaire 2006. Le SNEP, tout en rappelant son attachement à la continuité du service public, s'est adressé au ministre pour lui demander d'examiner systématiquement et avec la plus grande attention, compte tenu de la réalité de la maladie, les demandes présentées par les enseignants.

SUJETS CONCOURS 2006

CAPEPS externe :

Epreuve n°1 : «*Quels rapports entretiennent l'EP et la santé depuis 1945 ?*»

Epreuve n°2 : «*Dans quelles conditions la quantité de travail physique demandée aux élèves dans l'enseignement obligatoire de l'EPS permet d'avoir un véritable impact sur la performance motrice de ces derniers ?*»

CAPEPS interne :

«*En vous fondant sur le projet pédagogique EPS de votre établissement, dont vous préciserez le contexte, vous décrierez votre projet de classe (que vous identifierez), dans trois APSA de votre choix, appartenant à trois groupes différents. Vous détaillerez une compétence spécifique attendue pour le premier niveau d'exigence dans deux APSA et pour le second niveau d'exigence dans la troisième APSA. Pour chacune d'elles, vous décrierez une situation pédagogique, que vous situerez dans votre projet de classe, permettant de faire acquérir cette compétence spécifique aux élèves et indiquerez comment vous vérifierez qu'elle est effectivement acquise.*»

AGREGATION interne :

Epreuve n°1 : «*En quoi et comment, des années dix-neuf cent soixante à nos jours, la mise en conformité scolaire de l'éducation physique et sportive a eu des effets sur sa spécificité et son originalité en tant que discipline d'enseignement ?*»

Epreuve n°2 : «*En quoi le choix de l'activité physique sportive ou artistique et le choix du mode d'apprentissage sont déterminants pour développer chez l'élève la connaissance et l'estime de soi ?*»

DIRECTIVE BOLKESTEIN : LE DANGER PERSISTE

Le 14 février nous étions 50000 à Strasbourg pour affirmer que la construction de l'Europe doit avant tout être sociale et s'appuyer sur des services publics performants. De nombreuses organisations syndicales d'Europe étaient présentes dont la FSU et le SNEP.

L'opposition à la directive Bolkestein relève de ce principe essentiel. Les modifications de dernière minute, apportées au texte, n'ont pas suffi à en supprimer le caractère dangereux pour l'emploi et les services publics. Cette directive a été adoptée par le parlement européen avec moins de voix que ne l'espéraient leurs défenseurs. Son adoption n'est pas définitive, le parlement n'étant que consultatif. C'est à la commission européenne de se prononcer dans les mois à venir.

Continuons à agir pour son retrait. Dans un prochain article nous développerons cette question.

Bernard CHARLIER

Faite signer la pétition

...contenue dans le bulletin 751.
Collègues, parents, élèves, élus, sportifs, etc.
Ne nous donnons pas de limite pour défendre
et faire avancer notre discipline.

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps là..... p. 2
- Mouvement UNSS 2006..... p. 2
- Sujet concours 2006..... p. 2
- Edito..... p. 3
- 7 et 16 Mars, genèse..... p. 4
- Grève du 16 Mars..... p. 5
- Communiqué de presse..... p. 6
- Le 16 Mars à Paris ... et ailleurs..... p. 6
- Coordination étudiante de Toulouse..... p. 7
- En vélo pour le 16 Mars..... p. 7
- Revue de Presse..... p. 8
- Equipements..... p. 8
- Ambition réussite..... p. 9
- Déclaration de l'UMP sur l'EPS..... p. 10
- La lutte paye !..... p. 11
- Validation de services..... p. 11
- Juridique..... p. 12
- Ma première séance de plein air..... p. 12
- Sport scolaire et remplacement..... p. 13
- Adhésion au centre EPS et société..... p. 13
- Rapport de l'observatoire de la sécurité... p. 14
- Indicateur sport scolaire et DHG..... p. 15
- 8 Mars, journée mondiale des femmes... p. 15

Edito

Le 16 MARS... et ça repart !

Le mécontentement grandit chez bon nombre de citoyens. Les décisions gouvernementales exacerbent, voire, radicalisent nos réactions. Jusqu'où vont-ils aller ? Réponse simple, évidente : ils iront jusqu'où nous les laisserons aller ! L'inflexibilité du gouvernement pose avec acuité le débat sur la meilleure façon de lutter en cherchant à entraîner le maximum de monde. Organiser des répliques, si possible unitaires, devient alors le défi. Le large front constitué pour le retrait du CPE est salutaire pour l'avenir, sur ce terrain de la précarité et de l'emploi. Il nous faut donc continuer.

En EPS, la théorie des «excédents d'enseignants» s'effondre sous la pression de notre travail de contestation. Des rectorats recrutent des vacataires là où il y avait soi-disant pléthore de TZR ! Ah, la pensée technocratique, toujours en décalage sur la vie ! En même temps nous voyons bien, dans la préparation de la rentrée 2006, la montée en puissance des conséquences de la théorie du socle, tel le laminage de dispositifs gagnés pour «mieux» d'EPS (options, groupes en natation, poste supplémentaire en ZEP, etc...). Tout cela dessine subrepticement la marginalisation de notre discipline. Qui oserait laisser faire ?

La convergence des préoccupations des étudiants STAPS et de celles des enseignants d'EPS, a conduit à décider la grève pour le 16 mars, jour que les étudiants ont choisi pour organiser une manifestation nationale à Paris. La lutte avec les étudiants, n'est pas une lutte de solidarité, mais une action à partir d'intérêts fondamentalement convergents et que le SNEP est seul à porter de façon durable.

Il faut mettre l'EPS à l'ordre du jour des préoccupations des partis politiques, de l'opinion, des décideurs qui, à tous les niveaux, locaux, départementaux, nationaux, européens, louent, ici, l'EPS et ses infinies qualités, considèrent, là, que son existence sous sa forme actuelle est largement suffisante, et ailleurs, que le sport peut avantageusement la suppléer. Au final, le socle Fillon est la synthèse la plus appauvrie des visions de notre discipline et de l'enseignement. C'est cette vision qu'il faut transformer et c'est aussi le message dont le 16 mars sera porteur.

Maintenant que la date est lancée, il faut faire événement : il faut du monde en grève, il faut du monde à la manifestation, il faut rencontrer les élus et médias.

Récemment, de Villepin pérerait en expliquant, pour défendre sa politique, qu'il regardait les grévistes, mais aussi les non grévistes ; visiblement, ces derniers le lui rendent bien. Sa chute de popularité montre qu'ils ne le soutiennent pas, ou alors que les grévistes sont bien plus nombreux qu'il ne les décompte. Dans tous les cas, il a tout faux. Autant qu'il entende les mécontents avant qu'ils ne deviennent réellement grévistes, pour montrer que le dialogue social qu'il prône tant, peut être mis en œuvre.

Après le 7, le 16 mars sera notre rendez-vous pour être entendus sur l'EPS et les recrutements !



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 2 Mars 2006

7 MARS, 16 MARS GENÈSE DE DEUX DÉCISIONS

La conscience de nocivité de la politique du gouvernement entraîne un mécontentement accru de la population, les sondages le prouvent. Le « comment passer du mécontentement à la mobilisation » est l'objet d'un débat soutenu dans et entre toutes les forces syndicales et notamment sur la place de la grève.

Cela a été particulièrement le cas pour la journée du 7 mars contre le CPE.

L'analyse du dispositif CPE fait l'accord : cheval de Troie contre les garanties offertes par le code du travail, ciblant les jeunes salariés, il vise incontestablement à les habituer à des perspectives professionnelles instables et à faire de la gestion de la précarité un mode permanent de gestion de l'emploi salarié dans les entreprises. A partir de la décision unitaire d'exiger le retrait de ce CPE des dispositifs de l'emploi, de la date retenue du 7 mars comme journée nationale (après une première réaction le 7 février), le débat s'est vite centré sur les meilleures dispositions à prendre pour réussir cette journée.

Les organisations étudiantes et lycéennes ont décidé de plusieurs journées de mobilisation en même temps que d'interventions dans les Universités (prises de paroles, blocages des amphis voire d'universités). Les manifestations ont été diversement suivies avec une tendance incontestable à leur montée en puissance.

Dans le secteur privé, FO et l'USS (1) ont appelé à une grève interprofessionnelle. Dans des secteurs particuliers (Poste, Télécoms, finances, transports, Air France,...) des appels unitaires ont été rendus publics appelant à la grève ou déposant un préavis.

La FSU, dès le 13 février, appelait « **à tout mettre en œuvre pour permettre une participation massive aux manifestations dans les cadres les plus unitaires possibles, y compris en déposant des préavis de grève à chaque fois que nécessaire** ».

Cette position, au fur et à mesure que des sections départementales de la FSU décidaient d'actions de grève (généralement lorsque les conditions d'une unité large étaient réalisées), s'est infléchie dans le sens de peser pour encourager les personnels à participer aux manifestations, y compris en décidant la grève afin que le caractère massif des rassemblements demeure le critère essentiel de réussite de la journée.

Cependant, la FSU n'a pas décidé d'un appel national franc à la grève. Pourquoi cela ?

Plusieurs raisons :

1. malgré un mécontentement grandissant, depuis la grève du 4 octobre (interprofessionnelle), les actions de grève ont été régulièrement moins suivies ;
2. un débat permanent s'est installé autour de la crédibilité de journées de grèves éparses ; la modalité de grève est contestée mais pas l'idée d'agir ; un écart permanent se creuse entre le mécontentement et les luttes qui l'expriment ; en même temps, les formes alternatives de mobilisation ne font pas accord (actions le samedi ou dimanche, formes «nouvelles», mais lesquelles ?...);
3. les confédérations syndicales, dans le secteur privé (à l'exception de FO) n'ont pas lancé de mot d'ordre de grève, par contre elles ont encouragé leurs militants, les salariés à développer tous les efforts pour participer aux manifestations et, si la grève s'avérait nécessaire, elle devait être décidée.
4. La politique de précarité et les attaques contre toutes les formes de statut sont une constante de ce gouvernement ; en ce sens, le CPE est aussi notre combat de fonctionnaire et c'est le pourquoi de notre participation à cette journée. En même temps, le travail d'explication pour crédibiliser l'action contre le CPE, comme urgence, reste à faire. Il est vrai que nous avons eu, sur la question des précaires de la fonction publique, les plus grandes difficultés à mobiliser les personnels.
5. Dans le secteur des fonctionnaires, l'UGFF-CGT a appelé à la grève mais il n'a pas été possible de signer un texte unitaire à quatre organisations malgré les interventions pressantes de la FSU en ce sens.

Ce rapide survol permet de comprendre le positionnement de la FSU : rendre effective la participation massive aux manifestations tout en menant le travail de conviction afin d'étendre au maximum l'engagement de chacun/e et de décider si possible la grève. Le SNEP a défendu en permanence cette approche : dépôt d'un préavis, expliquer le sens du CPE, débattre et encourager la participation aux manifestations, faire grève là où les conditions unitaires sont réunies. La journée du 7 n'est pas le point d'orgue à nos actions contre le CPE. Le gouvernement, contraint d'utiliser le 49.3 pour faire passer son texte, n'est pas assuré de sa victoire au bout du compte malgré les votes positifs intervenus à l'Assemblée Nationale et au Sénat. La lutte se poursuivra.

Sur notre secteur :

La mobilisation des étudiants STAPS se poursuit. Elle est liée au travail considérable de contestation que nous avons développé contre la théorie des surnombres d'enseignants d'EPS lancée par l'administration. Dans certaines académies, cette théorie s'est effondrée par le recours à des vacataires, là où on nous annonçait des « surplus » étonnants de remplaçants. En même temps, la montée en puissance de la question du socle, les mesures qui sont prises suite aux DHG réparties dans les établissements, confortent malheureusement nos analyses sur la marginalisation de l'EPS.

Le SNEP a été partie prenante des coordinations étudiants - formateurs. Les étudiants ont décidé de faire du 16 mars une journée nationale d'action avec manifestation à Paris. Le secrétariat national du SNEP après consultation des BD et BA a décidé d'appeler les enseignants d'EPS à se mobiliser et à être en grève le 16 mars.

La confluence des préoccupations des étudiants et des nôtres, l'intime liaison des problèmes, nous ont conduit à saisir l'opportunité d'une action commune. Tel est le sens de la décision pour la grève le 16 mars.

Nous savons bien que les réticences à la grève, notées pour le 7, se poseront aussi pour le 16. Il y a un travail de conviction à faire pour que chacun saisisse l'importance de cette décision au moment où tout montre une convergence d'attaques contre notre discipline.

Pour le 16, nous appelons les enseignants d'EPS à être massivement en grève et à organiser la réussite de la manifestation nationale à Paris (voir avec les bureaux départementaux et académiques). Parallèlement, ce jour là, des initiatives pourront être organisées en province pour les étudiants, formateurs et enseignants qui ne pourraient se rendre à Paris.

(1) USS= Union syndicale solidaire ex G10

GRÈVE DU 16 MARS : UNE BATAILLE POUR L'EPS ET SES PERSONNELS

Dans le cadre d'une politique globale de déstabilisation de l'Ecole, le gouvernement a pris pour cible l'EPS : après avoir exclu notre discipline du « socle commun » au collège, le ministère de l'Education Nationale a réduit de plus de 50% le nombre de postes offerts aux concours de recrutements des enseignants d'EPS (CAPEPS et agrégation).

Rentrée 2006 : l'EPS malmenée !

Aujourd'hui, à l'occasion de la préparation de la rentrée 2006, l'EPS et le sport scolaire se retrouvent souvent « en première ligne » et subissent de plein fouet les conséquences, dans le budget 2006, de la suppression de quelque 4 500 supports budgétaires en moins dans le second degré (emplois d'enseignants, de stagiaires et crédits de contractuels). La baisse des DHG dans la plupart des collèges et des lycées se traduit – outre l'augmentation des effectifs par classe - par la mise en cause de nombre de dispositifs existants : soutien en natation, horaires renforcés (options, classes sportives) y compris dans les établissements sensibles qui bénéficiaient encore de tout ou partie d'un « poste Lang ». La logique induite par le socle commun se met en œuvre ...

Les établissements des réseaux « ambition réussite » (classés EP1) subissent eux-mêmes la réduction des moyens ... avant de « bénéficier » du redéploiement des 1000 postes « récupérés » dans les autres établissements. Et les postes supplémentaires (sic) qui « permettront à des personnels volontaires d'exercer des fonctions nouvelles et décroisées » n'empêchent pas certains principaux de collèges EP1 de proposer à leur Conseil d'Administration de supprimer un voire 2 postes d'EPS !

Des chefs d'établissement font également pression sur le forfait AS qu'ils « reconvertissent vers des heures d'enseignement ». On constate aussi que le taux d'HSA incluses dans la DHG augmente au détriment des heures-poste ! Résultat en EPS : une augmentation des suppressions de poste (entraînant mesures de carte scolaire), des postes à complément de service, des HSA imposées et ... des postes en moins aux concours ! On peut ainsi parler d'une véritable régression des conditions faites à l'EPS et au sport scolaire à la prochaine rentrée.

Cette tendance risque de persister compte tenu de la baisse scandaleuse des recrutements aux concours 2006 d'enseignants d'EPS.

En l'état, les 415 recrutements nouveaux d'enseignants d'EPS, actuellement prévus viendront remplacer, un an plus tard (rentrée 2007), après leur stage, ... 1 280 collègues partis à la retraite cette année-là ! Le mouvement interacadémique 2007 sera « calibré » sur la base des recrutements opérés en 2006 : les possibilités de mutations en 2007 seraient ainsi divisées par 2 par rapport aux possibilités offertes en 2005 et 2006 ! On peut imaginer que le droit à mutation sera, de fait, pour nombre d'académies, réservé aux seuls collègues sortant de 5 ans d'APV et en séparation de conjoint ! Enfin, les possibilités de promotion de corps (accès au corps des agrégés ou des professeurs d'EPS par liste d'aptitude) – qui sont déterminées en fonction des titularisations prononcées dans ces corps – vont largement pâtir de la baisse des recrutements. Nous devons également prendre conscience des enjeux et des conséquences de la baisse des recrutements au CAPEPS et à

l'Agrégation EPS. D'un côté, le gouvernement envoie un signal négatif aux jeunes qui voudraient s'engager dans des études STAPS. De l'autre, il récupère des moyens afférents à la formation, devenus « inutiles » faute de stagiaires : emplois en IUFM, conseillers pédagogiques, etc... Des centaines de collègues vont ainsi être « remerciés » : quel gâchis humain et professionnel !

Le 16 Mars, l'engagement dans la grève et la présence dans la manifestation nationale à Paris ou dans les initiatives locales ne relèvent pas d'un simple acte de soutien aux étudiants STAPS : il s'agit de traduire, en actes, des intérêts convergents et communs. De quelque point de vue qu'on se place, l'avenir de l'EPS est au cœur de la bataille des STAPS ! Tout comme le droit à un véritable emploi, qualifié et statutaire, pour les étudiants STAPS est au cœur de l'action des enseignants d'EPS.

Faisons du 16 Mars une journée de mobilisation porteuse d'espoirs, pour gagner ensemble!

Jean FAYEMENDY

jean.fayemendy@snepfusu.net

RECRUTEMENTS 2006

L'AEEPS ⁽¹⁾ interpelle le Ministre de l'Education nationale

Le conseil d'administration de l'AEEPS réuni le 21 janvier dernier « exprime une vigoureuse protestation contre les décisions ministérielles visant à réduire de moitié le nombre de postes offerts aux concours externes et internes des enseignants d'EPS pour l'année 2006 ».

Dans un texte très argumenté, l'AEEPS prend une position critique à l'égard de la politique gouvernementale relative à l'EPS.

Sur la forme, elle dénonce l'annonce tardive et déstabilisatrice faite aux étudiants en contradiction avec les usages universitaires et les engagements ministériels antérieurs.

Sur le fond, elle replace la question de l'EPS et de sa place à l'Ecole dans les grands enjeux de société actuels (sédentarité, santé, culture).

Elle rappelle avec force l'ambition scolaire de l'EPS, son rôle dynamique et celui de ses enseignants dans la vie des établissements. Elle achève son plaidoyer en rappelant que chaque élève a droit à « une formation corporelle générale fondée sur l'acquisition d'une culture physique, sportive et artistique ».

Le texte intégral sur notre site www.snepfusu.net

(1) Association des enseignants d'EPS

Alain BECKER

L'ACTION DU 16 MARS 2006 A PARIS ET AILLEURS...

Tous ceux qui appellent au 16 mars souhaitent se faire entendre et se faire comprendre. Mais plus encore ils veulent des réponses aux questions qu'ils posent, des engagements par rapport aux revendications qu'ils portent.

Le Ministre de l'Education nationale, celui de la Jeunesse et des sports, les partis politiques, les groupes parlementaires ont été sollicités, des audiences ont été demandées. Les manifestants de leur(s) côté(s) feront connaître à l'opinion publique parisienne les motifs sérieux de ce qui ne manquera pas d'être aussi un grand chahut. Les « manifs », sous toutes leurs formes, c'est aussi convaincre en cherchant la sympathie des passants. L'EPS a toujours eu la cote ! Sachons préserver cet avantage. Les médias seront sans doute visités, personne ne doute de l'accueil favorable qui sera réservé à ceux qui à pieds, en train ou à vélo seront venus battre le pavé parisien.

Une nuit blanche de l'EPS est annoncée, si l'autorisation est accordée. Tous ceux qui le souhaitent pourront y participer. Après avoir marché, pourquoi pas danser ?

S'agissant des « cyclistes », après le temps nécessaire de la récupération et du massage, viendra l'heure des prix. Ils seront mérités. Ceux qui auront loupé les moyens de transport ou qui n'auront pas trouvé de places (elles seront chères !) agiront sur place, ils rencontreront les recteurs, les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports, les préfets, les élus locaux, les partis politiques, la presse ; ils s'exprimeront dans les rues et les lieux publics : bref agir à tous les niveaux... beaucoup de monde en haut, du monde aussi en bas, une sorte de mouvement tournant pour gagner, gagner la sympathie certes, mais surtout gagner sur les revendications !

Alain BECKER



Communiqué de Presse



16 MARS : GREVE pour l'EPS et les STAPS

Les étudiants STAPS et leurs organisations, en lutte depuis des semaines suite aux réductions de 50% des postes aux concours (CAPEPS, Agrégation), ont décidé, en liaison avec le SNEP et le SNESUP, d'appeler à une manifestation nationale le 16 mars, à Paris.

Le SNEP appelle l'ensemble des enseignants d'EPS à faire du 16 mars 2006 une journée nationale de grève et de lutte pour l'EPS, le sport scolaire, les STAPS.

Le 16 mars, en participant à la grève, à la manifestation nationale et aux diverses initiatives qui pourront être décidées localement, les enseignants d'EPS marqueront leur désaccord avec les attaques dont leur discipline est l'objet :

- « socle commun » de la loi Fillon qui exclut l'EPS des enseignements considérés comme fondamentaux
- réduction drastique des postes aux concours de recrutement 2006
- mise en cause de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire dans les établissements dans le cadre de la préparation de la rentrée 2006 (suppressions de postes et de moyens, de forfaits AS et d'options, augmentation des effectifs par classe...)
- dégradation des conditions d'emploi et de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves.

Les enseignants d'EPS agiront pour la prise en compte de leurs propositions pour un progrès de l'EPS dans le système éducatif dans le prolongement des 450 000 signatures de la pétition SNEP de l'an passé, insistant sur la place et le rôle incontournables de l'EPS dans la culture commune à transmettre à l'ensemble des jeunes du pays.

Ils exigeront le recrutement de 1500 enseignants d'EPS aux concours internes et externes 2006 pour faire face aux besoins de la discipline et des élèves et compenser les départs à la retraite des personnels. Ils agiront également pour l'augmentation et la diversification des débouchés de la filière STAPS.

Les enseignants d'EPS en lutte contribueront ainsi pleinement à l'action pour le développement d'un service public d'enseignement capable de répondre aux défis de notre temps.

Ils prolongeront ainsi le mouvement unitaire du 7 mars contre le CPE pour lequel le SNEP appelle les enseignants d'EPS à participer massivement aux grèves et aux manifestations.

Le 2 mars 2006

TROISIÈME COORDINATION ÉTUDIANTE STAPS 21 FÉVRIER, TOULOUSE

Pour la troisième fois les étudiants se sont retrouvés pour une coordination nationale. La première en janvier avait été initiée par le SNEP. Celle-ci a été organisée par la CNEES (coordination nationale des étudiants et enseignants en STAPS, loi de 1901). Le SNEP était présent, ainsi que le SNESup.

23 UFR étaient présentes et 11 représentées (1). La première tâche de la coordination a été de faire un tour de France des actions passées et en cours. On a pu voir ainsi la richesse des actions menées, malgré la difficulté de mobiliser (vacances, période du CAPEPS...). Le débat s'est ensuite engagé sur quatre thèmes : la convention collective nationale du sport, l'inscription des diplômes STAPS au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), la place de l'EPS dans le système d'éducation, le CPE (contrat première embauche). Constat général des étudiants : la précarisation et la flexibilité sont au cœur des politiques en matière d'éducation, et l'inquiétude sur l'avenir est bien la préoccupation principale. Les interventions du SNEP ont eu comme objectif de faire passer les dernières informations et analyses dont nous disposons sur l'ensemble des sujets et d'assurer de notre soutien, et au-delà de notre participation active aux différentes actions qui seront menées.

La fin de journée a été consacrée aux modalités d'actions. L'action du 16 mars, avec une montée massive à Paris a été décidée. Des temps forts de préparation ont été également programmés : le 9 mars est le jour du départ à vélo vers Paris des étudiants de Bordeaux. Chaque centre pourra organiser une manifestation ce jour pour leur souhaiter bon voyage. Le 14 mars devrait voir des « challenges » se développer un peu partout. Enfin, le principe d'un soutien aux actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le CPE a été retenu.

Toutes les informations pour suivre académie par académie les luttes en cours, ainsi qu'un certain nombre de documents (info, soutiens, analyses, argumentaires...) sont disponibles sur notre site internet :

www.snepfsu.net/peda/staps2/echo.htm

Le combat des étudiants est le combat sur l'avenir de la discipline et de notre métier. Aucun prof d'EPS ne doit rester les bras croisés !

Christian COUTURIER

(1) Les UFR avaient envoyé leur mandat.

LES ETUDIANTS EN VELO POUR LE 16 MARS

Plusieurs Facs ont déjà pris la décision de monter sur Paris en Vélo pour l'action du 16 mars.

Venant de l'ouest
BORDEAUX

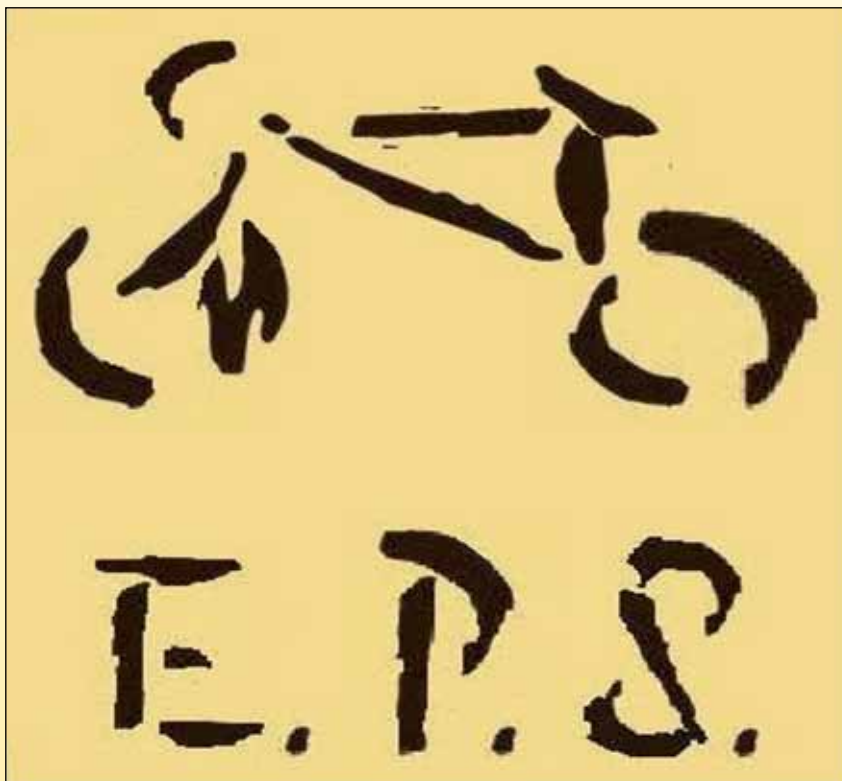
Ils partiront le 9 mars de Bordeaux et arriveront à Guîtres, le 10 ils arriveront à La Couronne, le 11 à Poitiers, le 12 à Tours (jonction avec Limoges), le 13 à Orléans, le 14 sera une journée de repos – Manifestation à Orléans, le 15 les verra à Marcoussis (jonction avec les bretons) avec une conférence de presse, le 16 ils occuperont Paris.

Venant du sud
MARSEILLE

Ils partiront le 7 mars et s'arrêteront à Pontet, le 8 ils seront à Ancône, le 9 à Salaise-sur-Saône, le 10 à Marville, le 11 à Montrachet, le 12 à Valloux, le 13 à Joigny, le 14 à Corbeille-Essonne, le 16...en tout cas à Paris.

Il faut les accueillir, les encourager, les accompagner, les loger, les nourrir, les coucher...

Itinéraire complet sur notre site : www.snepfsu.net



LES COLLÈGUES AGISSENT, TÉMOIGNENT, S'ENGAGENT...

OUEST-FRANCE



LE PARISIEN



Equipements

« DES PISCINES POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE »

Ce thème a servi de fil conducteur à la soirée-débat organisée par le collectif départemental du Syndicat national de l'éducation physique (Snep), au centre culturel et de loisirs Océanis.

De nombreux professeurs d'éducation physique, d'élus, de présidents d'offices municipaux de sports, de gestionnaires de piscine assistaient au débat organisé par le Snep au centre culturel et de loisirs dont la piscine de 250 m² est l'une des plus convoitées du pays de Lorient. Fort d'une étude réalisée auprès de 17 piscines publiques et de 61 établissements scolaires, un collectif composé de représentants morbihannais du Snep, a annoncé que trop d'élèves quittent l'enseignement sans savoir nager faute d'équipements. 30 % des collégiens et 16,60 % des lycéens accèdent à l'enseignement de la natation et 12 % des élèves quittent le système scolaire sans savoir nager.

Mieux dans le Finistère grâce à l'implantation de nouvelles piscines dans le département, 95% des élèves peuvent accéder à la natation dans des équipements publics. Le Snep souligne la saturation des piscines dans le Morbihan, avec des zones géographiques complètement oubliées. « Il manque dans le département, 17 piscines », a souligné le collectif.

Un rapport alarmant

Le ratio pris en compte dans la conclusion de ce rapport qui a demandé plus d'un an de travail au collectif Snep est alarmant : il y a actuellement l'équivalent d'un bassin de 375 m² pour une population scolaire de 5.000 jeunes, dans un secteur géographique acceptable pour des durées de transport n'excédant pas 15 minutes. Pour combler le déficit morbihannais, il faudrait, à court terme construire sept piscines dans les secteurs géographiques suivants :

- Hennebont,
- Riantec,
- Pontivy-Rohan,
- Malestroit,
- Quéven-Guidel,
- Theix-Séné,
- Josselin.



« AMBITION RÉUSSITE » ?

Le fait que le projet ZEP "ambition réussite", nouveau dispositif scolaire à haute teneur didactique et pédagogique, soit piloté par la Direction des Personnels Enseignants (DPE) est significatif de sa réduction à une approche très gestionnaire. La direction de la pédagogie (DESCO) est dessaisie de la maîtrise de cette opération. On s'interroge donc sur le but véritable de l'opération, chercher enfin à éradiquer la plaie que constitue l'échec scolaire ou profiter de cet affichage pour expérimenter en fait une nouvelle gestion de personnels enseignants ?

Quid du premier degré ?

Chacun sait qu'il faudrait agir puissamment dès l'école maternelle pour combattre les racines du mal. Cela coûterait de le faire car il faudrait mobiliser des énergies et des moyens jamais encore envisagés aujourd'hui. C'est de prévention dont a besoin aujourd'hui l'École, tant dans le primaire que dans le secondaire. Ce qui est proposé aujourd'hui pour l'école primaire est indécent voire surréaliste.

Le paradoxe de la « continuité »

L'objet du plan est d'organiser principalement au collège le traitement d'un échec scolaire dont on sait qu'il est souvent « sédimenté ». Le texte insiste sur la continuité des parcours entre école et collège. Pourtant, l'échec est justement le produit d'une « continuité » qui n'a pas pu ou pas su, tant la difficulté est grande, apporter des réponses à des processus souvent lourds, complexes, et permettre des redémarrages scolaires. Ce qui devrait s'imposer, c'est l'idée de rupture. A toutes les étapes, et particulièrement au collège, c'est plus en tirant tout le bénéfice de la rupture que constitue le changement de structure, de lieu, de pédagogie, qu'on peut imaginer une lutte efficace contre l'échec.

Le collège, loin de s'inscrire dans la continuité de ce qui le précède, doit pouvoir puiser dans ses ressources propres, dans ses caractéristiques particulières, pour penser les innovations et les pratiques permettant de répondre aux besoins des élèves en difficulté. C'est en tout cas l'expérience que tire l'EPS de sa présence en collège et particulièrement en classe de 6ème.

Vers une nouvelle gestion des personnels

Un projet de texte vient de nous parvenir concernant les missions qui pourraient être confiées aux 1000 enseignants supplémentaires qui seront affectés à la rentrée 2006 dans les établissements classés « ambition réussite ».

Ce dispositif s'inscrit dans un renforcement de l'autonomie des établissements, dans une modification importante du fonctionnement des établissements, des procédures d'affectation des personnels et de leur mission, une nouvelle déreglementation et des inégalités de traitement entre les personnels.

1. Sur le fonctionnement des établissements :

Chaque établissement classé « ambition réussite » sera intégré dans un réseau avec à sa tête un comité exécutif (directeurs d'écoles et chef(s) d'établissement, le coordonnateur ZEP en étant secrétaire). C'est ce comité exécutif qui devra identifier les missions à confier aux personnels supplémentaires en cohérence avec les autres intervenants, notamment les assistants pédagogiques. Les équipes pédagogiques, exclues des décisions ?

2. Sur les missions des personnels :

A partir de plusieurs orientations définies nationalement qui nous semblent plus que discutables, sont proposées quelques pistes pour le profil des enseignants supplémentaires :

- prise en compte de la difficulté scolaire : des professeurs des écoles pourraient intervenir au collège en particulier sur l'apprentissage de la lecture

- au nom de la continuité des parcours entre l'école et le collège, seraient développés les actions conjointes et des services partagés. Au moins un des postes supplémentaires serait ainsi confié à un enseignant du premier degré qui pourrait partager son temps entre un mi-temps d'enseignement à l'école et une mission de coordination entre niveaux d'enseignement au collège. Proposition pour le moins surprenante !

- structuration des équipes pédagogiques, aide aux jeunes collègues, concertation, formation...

- coordination des assistants pédagogiques.

3. Sur les procédures d'affectation :

Celles-ci dérogeraient aux règles actuelles puisque les enseignants seraient recrutés à partir de profils déterminés par le comité exécutif de la ZEP, dans le cadre d'un mouvement spécifique, après entretien avec le chef d'établissement. Des enseignants du premier degré pourraient aussi opter pour une discipline et être détachés dans le corps des certifiés. L'affectation sur ces postes pourrait être remise en cause si les objectifs fixés dans la lettre de mission ne sont pas remplis. Ces enseignants bénéficieraient d'avantages de carrière (au détriment de la masse des personnels).

A partir de cette expérimentation, ce sont bien les contours d'une nouvelle gestion des personnels qui serait mise en place : recrutement sur profil, lettre de mission, renforcement des hiérarchies locales, inégalités de traitements entre collègues...

Il est nécessaire que des moyens supplémentaires soient débloqués pour offrir des conditions améliorées d'étude et de travail aux élèves :

- cela passe par des réductions d'effectifs par classe,
- cela passe par des modalités d'apprentissage diversifiées (petits groupes, aides aux devoirs...)

Pour les enseignants, ce ne sont pas des mesures dérogatoires qui permettront à tous les enseignants de pouvoir assumer leur métier avec sérénité et de stabiliser les équipes.

Quelques pistes :

- développement du travail en équipe,
- prise en compte de la pénibilité des conditions d'exercice du métier,
- réduction des effectifs par classe,
- allègement du temps de travail devant les élèves avec un temps de concertation inclus dans le service,
- formation initiale et continue renforcée.

Pour la prise en compte de la pénibilité du métier, nous sommes pour que celle-ci puisse se traduire par des mesures nouvelles contingentes.

- pour que l'avantage spécifique d'ancienneté soit réactualisé et accordé à tous les collègues exerçant dans les établissements ZEP,
- pour des avantages financiers du type nouvelle bonification indiciaire,
- pour des bonifications de mutations progressives.

Nous sommes opposés à toute logique de contractualisation des moyens. Ce sont les dotations initiales qui doivent être abondées d'une dotation supplémentaire pour répondre au projet que les équipes éducatives auront formulé.

**Dominique DELIGNY
Alain BECKER**

L'ECOLE « D'APRÈS » (1), L'ECOLE DE MAINTENANT PLUS D'EPS, PLUS DE SPORT SCOLAIRE : C'EST POSSIBLE TOUT DE SUITE

La presse vient de faire largement écho aux déclarations sur l'École de Nicolas Sarkozy, au nom de l'UMP.

Le SNEP a étudié avec attention l'ensemble des propositions faites. Certaines reprennent des thèmes maintenant connus, constitutifs de ce que l'on pourrait appeler un corpus d'idées «libérales, autoritaires» : renforcement de l'autonomie des EPLE, traitement individuel des difficultés d'apprentissage, mise en cause des ZEP, approche contestable de la question de la violence à l'école, remise en cause de la carte scolaire, méritocratie et individualisation des carrières. Elles ne correspondent ni aux enjeux véritables du système éducatif ni aux solutions qui devraient s'imposer dans l'intérêt des élèves et de la réussite de tous.

D'autres (formation des maîtres et master, exigence pour les plus défavorisés...) ouvrent certes des pistes de réflexion mais peu conciliables et souvent contradictoires avec le contenu de la loi Fillon, et la politique menée par Gilles de Robien au nom du gouvernement.

C'est le cas en particulier de ce qui est annoncé s'agissant de l'EPS et du sport scolaire. Nous citons :

« Premièrement, il faut développer le sport à l'école, à la fois le sport scolaire et l'éducation physique et sportive. Deux heures de sport à l'école primaire, pas toujours respectées, trois heures au collège, deux heures au lycée, avec des contraintes horaires souvent inadaptées et sans les bons équipements, tout cela est insuffisant. Je souhaite qu'on donne au sport une place beaucoup plus importante, à la fois en ce qui concerne le nombre d'heures et en ce qui concerne la part du sport dans l'évaluation des élèves et l'accès aux diplômes ». (Voir extrait de la déclaration en annexe).

Sur le champ qui est le sien, le SNEP prend au sérieux, au-delà de formulations parfois contestables et sous réserve d'inventaire précis, les perspectives pour l'EPS et le sport scolaire qu'ouvre cette déclaration. Il voit aussi dans ces propos la marque des luttes importantes menées depuis 2003 par les enseignants, les étudiants, du soutien qu'ils ont obtenu de l'opinion publique, des parents d'élèves, des acteurs et responsables du mouvement sportif contre le « socle commun », pour la valorisation de la place des professeurs d'EPS dans le service public et de la culture qui caractérise cette discipline.

Mais le SNEP propose de passer sans attendre de « l'utopie » au réel et aux actes. En accord avec l'idée qu'il faut « être d'autant plus exigeant que les élèves sont plus défavorisés », le SNEP demande au groupe parlementaire UMP, majoritaire à l'assemblée, d'user de ses prérogatives législatives, pour :

● **amender la loi Fillon dans le sens de l'abandon de la visée scolaire minimaliste et instrumentale que porte le concept de « socle commun », depuis son émergence.**

Dans cet esprit le SNEP souhaite que l'EPS soit réintroduite par la loi comme élément incontournable d'une culture commune due à tous les élèves, que dans chaque champ disciplinaire, soient enfin définies les « connaissances et compétences » ambitieuses précisant ce que nul ne peut ignorer ou ne pas savoir faire.

● **proposer un collectif budgétaire permettant de porter à 1500 les recrutements 2006 en EPS.**

Dans le prolongement de la démarche effectuée à l'issue du Forum (Appel de Paris) auprès de tous les partis politiques et leurs élus, le SNEP demande immédiatement à rencontrer l'UMP sur ces questions.

La situation créée par cette déclaration doit encourager tous ceux qui aujourd'hui sont à nouveau engagés dans l'action ; leur détermination doit encore grandir, il faut gagner la campagne d'opinion qui s'engage en faveur de l'EPS et des recrutements.

Paris, le 1er mars 2006

(1) Le titre de la convention de l'UMP était : Pour la «France d'après», Education : le devoir de réussite.

Extrait de la conférence de presse de l'UMP du 22 février 2006 :

« Notre projet pour l'école, je souhaite qu'il soit d'abord fondé sur des changements concrets, dont la mise en œuvre ne relève pas de la loi parce qu'ils ne bouleversent pas les grands principes de l'Education nationale, mais qui donneront à l'école un visage plus moderne, plus adapté aux besoins de notre temps.

Premièrement, il faut développer le sport à l'école, à la fois le sport scolaire et l'éducation physique et sportive. Deux heures de sport à l'école primaire, pas toujours respectées, trois heures au collège, deux heures au lycée, avec des contraintes horaires souvent inadaptées et sans les bons équipements, tout cela est insuffisant. Je souhaite qu'on donne au sport une place beaucoup plus importante, à la fois en ce qui concerne le nombre d'heures et en ce qui concerne la part du sport dans l'évaluation des élèves et l'accès aux diplômes.

A mes yeux, ce n'est pas seulement une question de santé et de bien-être, même s'il faut que nous nous efforcions de développer la pratique sportive régulière dans notre pays. Ce n'est pas non plus une question de justice entre ceux qui sont doués pour les matières intellectuelles et ceux qui sont doués pour le sport. Je pense, beaucoup plus profondément, que le sport développe des qualités humaines qui sont essentielles à la vie en société et dans le monde du travail : le charisme, l'esprit d'équipe, le sens des autres. Ces qualités ne sont pas assez valorisées par le système scolaire actuel.

Tous les enfants qui le souhaitent devraient pouvoir suivre leur scolarité sous la forme d'un mi-temps sportif. Cela suppose de multiplier les établissements ou les classes qui le proposent et de ne pas réserver cette formule uniquement à ceux qui se destinent au sport de haut niveau ou aux métiers du sport. Je suis convaincu que, grâce au sport, beaucoup d'enfants, dans tous les milieux sociaux, retrouveraient confiance en eux, que l'éducation à la citoyenneté s'en trouverait renforcée, et que les enseignants pourraient faire leur cours devant des enfants plus calmes et plus disponibles. »

ECHOS DES BAHUTS : **LORSQUE LES LUTTES PAYENT !**

La carte scolaire prévoyant la suppression de 636 postes dans l'académie de Lille, les collègues du Collège Pierre Mendès France de Tourcoing se doutaient bien qu'il leur serait difficile de passer au travers des mailles du filet. Cependant l'annonce d'une perte de plus de 120 heures de leur DHG, obligeant de fait à supprimer 6 postes d'enseignant (dont un EPS), créa immédiatement un émoi important dans la communauté éducative ainsi que chez l'ensemble des parents. Il faut dire que cette suppression, loin de correspondre à une baisse certaine mais minimale de l'effectif élève, vécue comme un véritable désaveu dans un collège destiné à devenir « ambition réussite » dès la rentrée prochaine, restait une pilule bien amère et difficile à avaler. D'ailleurs nul ne l'avalait ! Une suite d'actions à la hauteur des enjeux fut alors décidée.

C'est ainsi qu'après 100% de grévistes dans l'établissement le 2 février dernier, après une mobilisation bruyante et remarquée devant les grilles du Rectorat de Lille au matin du 3, après une nuit entière à occuper le collège le 9 et des

parents qui bloquaient au petit matin son entrée, le tout relayé largement par les médias locaux, le Rectorat fut contraint d'abonder finalement la DHG d'une centaine d'heures, permettant de sauvegarder quatre postes. Cela n'est pas le fruit du hasard. Les luttes finissent toujours par payer !

Aujourd'hui, la colère gronde toujours dans une académie particulièrement touchée par les réductions budgétaires. Et chaque jour encore, enseignants et parents continuent d'occuper des établissements pour dénoncer les choix politiques retenus.

A noter enfin, que ces équipes éducatives ne sont pas les seules à se mobiliser. C'est ainsi que les mobilisations du 93 ont amené Éric Raoult, député-maire UMP du Raincy à interpellé par écrit le 1er mars dernier, Gilles de Robien, sur les occupations nocturnes des établissements scolaires (dont celles qui se poursuivent aussi en Seine-Saint-Denis). Le député y interroge le Ministre de l'Éducation sur les ini-

tiatives qu'il compte prendre pour enrayer ce phénomène. Il plaide ainsi pour une interdiction de ces « méthodes d'occupation » tout en souhaitant que des poursuites soient engagées contre leurs auteurs.

Comprenez qu'il ne faudrait pas qu'un mouvement comme celui qu'à connu le collège Pierre Mendès France se répète. De notre point de vue, il ne faut surtout pas hésiter.

Fred CAMEL
webmaster@snepfsu.net



MA CARRIÈRE, ÇA M'INTÉRESSE : **VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRES**

La validation des services permet de prendre en compte dans le calcul de la pension du fonctionnaire, les périodes de travail effectuées comme non titulaire. Les trimestres ainsi validés viennent s'ajouter à la durée de services prise en compte dans la liquidation de la pension ainsi que dans la durée d'assurance. La prise en compte des services est subordonnée au versement d'une retenue pour pension civile qui est déductible des revenus imposables.

Quels sont les services qui peuvent être pris en compte ?

Tous les services accomplis comme agent non titulaire de droit public (contractuel, vacataire, auxiliaire...) dans l'administration de l'état, dans une collectivité territoriale, dans un établissement public n'ayant pas un caractère commercial.

Quand faire la demande ?

Depuis le 1er janvier, la demande de validation doit être déposée dans le délai de 2 ans à dater de la notification de titularisation. A titre transitoire, les fonctionnaires titularisés avant le 1er janvier 2004 peuvent demander la validation de leurs services de non titulaires avant leur mise à la retraite, et ce, au plus tard le 31 décembre 2008. De même, il est possible de déposer une demande de validation complémentaire de ser-

vices effectués à temps incomplet ou partiel.

Quel contenu du dossier ?

La demande doit être présentée par le fonctionnaire, par courrier adressé auprès du service du rectorat chargé de la procédure de validation. Il doit adresser toutes les attestations d'emploi précisant la période dont la demande de validation est déposée.

Quel suivi ?

Après réception du dossier, l'administration dresse un état des services validables et le notifie au fonctionnaire qui en accuse réception. Le fonctionnaire doit répondre à cette notification dans le délai d'un an.

L'absence de réponse, dans les délais, vaut refus.

Comment s'opère le calcul des retenues rétroactives ?

Elles sont calculées à partir du traitement indiciaire brut correspondant au grade, à l'échelon détenu à la date du dépôt de la demande de validation et du taux de cotisation pour pension en vigueur, c'est à dire 7,85 %.

La somme à payer correspond au montant des cotisations de pension à verser pour la durée des services qui seront validés, de laquelle

seront déduites les cotisations qui ont été versées au régime général et à l'IRCANTEC.

Quel paiement ?

2 possibilités :

- en une fois
- ou le prélèvement sur son traitement d'activité à raison de 5 % du traitement indiciaire net.

Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snepfsu.net

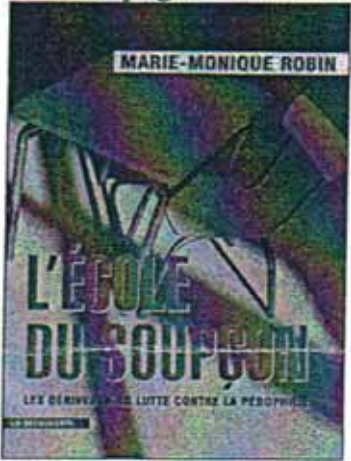
HORS CLASSE :

La pétition intersyndicale «pour le droit de chacun à accéder en fin de carrière à la hors classe» est mise en ligne sur le site du SNEP.

La signer, la faire signer sont des enjeux essentiels.

Des milliers de signatures doivent être recueillies pour exiger l'accès de tous à une carrière complète.

L'ECOLE DU SOUPÇON
LES DERIVES DE LA LUTTE CONTRE
LA PEDOPHILIE
MARIE-MONIQUE ROBIN
LA DECOUVERTE
 Collection : Cahiers libres
 — 336 pages — 20 €



Née en 1960, Marie-Monique Robin est lauréate du Prix Albert-Londres (1995). Journaliste et réalisatrice, elle a réalisé de nombreux documentaires – couronnés par une dizaine de prix internationaux – et reportages tournés en Amérique latine, Afrique, Europe et Asie. Elle est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages, dont Voleurs d'organes, enquête sur un trafic (Bayard, 1996), Les 100 photos du siècle (Le Chêne/Taschen, 1999) et Escadrons de la mort, l'école française (La Découverte, Paris, 2004).

Le livre que vient de publier Marie-Monique ROBIN constitue une remarquable investigation sur les dérives de la lutte indispensable contre les agressions sexuelles dont les élèves peuvent être l'objet. Longuement interviewé par cette éminente journaliste, j'ai eu l'occasion de lui parler des ravages qu'a entraîné la « circulaire Royal – Allègre » d'août 97 à l'encontre de professeurs d'EPS parfaitement innocents.

Si quelques coupables ont pu être démasqués des centaines d'innocents ont vu leur vie brisée. Confrontés à une justice d'exception – inversion de la charge de la preuve, dérive vers la « présomption de culpabilité », sacralisation de la parole de l'enfant, plusieurs, - dont un professeur d'EPS – se suicideront.

Si depuis 1999, pour l'ensemble de l'éducation nationale trois affaires sur quatre se sont conclues par un classement sans suite, un non-lieu ou une relaxe, la proportion peut-être estimée à neuf sur dix pour les enseignants d'EPS. Nos collègues liront avec grand intérêt cet ouvrage qui interroge sur l'École que nous souhaitons : celle du soupçon ou celle de la confiance ? Le SNEP a choisi.

Marcel BERGE

MA PREMIERE SEANCE DE PLEIN AIR

Jeune professeur, sortant de l'ENSEP en 1954 j'avais été nommé dans un lycée d'une petite ville de province. Je ne devais y rester que trois semaines étant appelé au service militaire (6 mois au départ 2 ans et demi à l'arrivée!!!!). Je voulais donc simplement me familiariser avec un milieu qui m'était complètement inconnu.

Une des premières séances prévues à mon emploi du temps était un plein air avec des 5èmes : 3heures, 4 classes démixées (une cinquantaine d'élèves) deux profs !!

Mon collègue se chargeant de tout, c'est avec curiosité que je commençais ma carrière de prof d'EPS. Le lycée n'avait aucune installation sportive, une cour gravillonnée, une fosse au sable douteux, une salle baptisée gymnase, de la largeur d'un terrain de volley, avec un peu plus de longueur mais dont une bonne partie était occupée par une montagne de chaises et tables cassées.

A l'heure dite et annoncées par une rumeur de plus en plus forte, les classes arrivent, et dans des vestiaires trop petits et sans porte entassent sacs, manteaux chaussures etc. dans un désordre indescriptible ! Puis mise en rang dans la salle, appel et comptage (le plus important me dit mon collègue.

Par une petite porte, qui donnait directement sur la rue, la colonne d'élèves, tel des processionnaires, quitte l'établissement mon collègue devant; moi en serre fil. Après une vingtaine de minutes de marche nous arrivons sur le lieu de nos exploits : un petit bois (maintenant bétonné). Comme des abeilles dans leur ruche, la colonne disparaît sous les arbres, mon collègue m'attendant à l'orée du bois, calmement assis sur une souche.

Le bois était maintenant très animé, cris, clameurs, hurlements avaient remplacé sans doute le gazouillis des oiseaux. Devant mon air interrogatif, mon collègue me rassure en sifflant le rassemblement à 16 heures nous serons dans les temps ! Ce qui fut fait, après avoir bavardé pendant une petite heure, mon collègue siffle dans ses doigts et nos 5èmes, rouges, suants, débraillés, riant, se placent par deux, en colonne pour le comptage. Ce fut un retour sans histoire (et ce qui m'étonne encore ce fut, dans un chahut, la récupération des affaires (vêtements et sacs par les élèves sans problème majeur!!!).

Cette première expérience me laissa très perplexe. D'abord sur la condition de mon collègue : maître d'EPS, devant 25 h de cours, payé moitié moins qu'un certifié et n'étant pas intégré dans la collectivité éducative. et sur la finalité de mon métier, sur le rôle de l'EPS quand je revoyais l'image de ces gosses, natures, criant de plaisir, joyeux, et qui ne pensaient, vraisemblablement, qu'au prochain plein air ?



Serge FERRE

SPORT SCOLAIRE ET REMPLACEMENT

Dans la revue de l'UNSS de décembre 2005, le Directeur National évoque, à sa manière, les conséquences – pour le sport scolaire - du dispositif de Robien en matière de remplacement ; il constate avec raison « *qu'il devient difficile de conjurer* » les ambitions dévolues aux associations sportives d'établissement et à l'UNSS avec une politique qui vise « *à mettre des bâtons dans les roues* » et à culpabiliser les collègues au détriment de la réalisation d'objectifs assignés au service public du sport scolaire.

La récente décision de l'Inspectrice d'Académie du Val d'Oise de refuser de signer les convocations pour un stage de formation «Jeunes Officiels de Hand Ball», organisé sur 2 jours (mercredi et jeudi) illustre les dérives auxquelles on peut aboutir : conditionner la réalisation d'un tel stage **pour les élèves** à l'autoreplacement des professeurs d'EPS l'encadrant ou à l'existence d'une convention financière conduisant l'UNSS à indemniser le ministère pour les heures d'enseignement perdues montre combien on est loin des orientations ministérielles contenues dans la circulaire 2002-130 du 25/04/2002 qui rappelle l'importance de la place et du rôle du sport scolaire et les responsabilités des différents échelons administratifs dans le fonctionnement des AS et de l'UNSS.

Où sont les discours sur la formation citoyenne, l'engagement et la prise de responsabilités des jeunes ? Que fait-on de l'investissement des collègues qui donnent du temps pour que se concrétisent les différentes facettes du sport scolaire et qui, par là-même, donnent des couleurs à l'école ? Va-t-on s'opposer aussi aux sorties pédagogiques et culturelles organisées pour les élèves par les enseignants de toutes disciplines ?

« L'exception culturelle » évoquée par le Directeur National de l'UNSS passe par la pleine reconnaissance – à tous les niveaux – des contraintes liées à l'organisation et au fonctionnement du sport scolaire, partie intégrante du service public d'éducation. Si on peut considérer comme légitime – par exemple - que les coordonnateurs de district (dont le rôle et la fonction justifient reconnaissance et indemnisation) puissent disposer d'un demi-journée libérée de cours, notamment pour travailler ensemble, on ne peut accepter que tout stage de formation de jeunes officiels, toute réunion de commission technique ou de préparation de phases finales de championnat (du niveau départemental au national) soit soumis(e) au préalable de l'autoreplacement.

Il revient à tous les enseignants d'EPS, animateurs d'AS, coordonnateurs de district ou cadres de l'UNSS, de mettre en évidence les enjeux pour les jeunes et pour l'école d'une réelle prise en compte des réalisations du sport scolaire. Nous devons nous saisir de tous les lieux de rencontre (CA d'établissement, Conseils Départementaux et Régionaux de l'UNSS) pour donner à voir et à comprendre ce qui se fait à l'AS et à l'UNSS. Les représentants du SNEP au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'UNSS ne manqueront pas de se faire à nouveau l'écho des inquiétudes et des attentes de tous ceux qui ont le sport scolaire au cœur !

Jean FAYEMENDY
jean.fayemendy@snefpsu.net

EPS & Société lance un appel à l'adhésion pour 2006 !

1996, après un colloque réussi sur « ce qui s'apprend en EPS » le SNEP crée l'association « EPS & Société », conçu comme un outil complémentaire, autonome, ouvert à des coopérations diverses pour aider à mieux faire vivre la démocratisation quantitative et qualitative de l'EPS.

Aujourd'hui, en 2006, on peut dire que le bilan est plutôt positif mais que la situation est fragile et insatisfaisante compte tenu des ambitions initiales : près de 300 adhérents, 20000 exemplaires diffusés pour 17 numéros parus de notre revue Contre Pied qui a acquis un rayonnement réel, des livres, des réunions d'études, des conférences mais peu de relais dans les académies, une équipe nationale trop restreinte et des moyens insuffisants vu le refus de subventions.

Le forum de Paris qui vient de rassembler 1200 participants a été l'occasion pour de nombreux collègues de découvrir l'association et la revue avec un vif intérêt. C'est ce constat qui fonde le présent appel pour un nouveau développement avec les objectifs suivants :

- mettre en relation les enseignants entre eux pour favoriser les échanges de témoignages sur les pratiques professionnelles ;
- confronter ces pratiques avec les recherches en cours ;
- associer des collègues à la préparation de nouveaux «Contre pied» et faire vivre des groupes thématiques permanents ;
- proposer sur divers sujets (programmes ,violences, histoire etc..) ; des débats, des actions de formation aux étudiants, des stages ;
- réussir dans l'immédiat les journées sur la formation des 30-31 mars.

Donc, dans cette perspective, venez renforcer EPS & Société !

L'EQUIPE D'ANIMATION : C.Couturier (secrétaire), S.Duboz; N.Charlier, J-P Cleuziou, J-P Lepoix (Secrétaire adjoint), Y.Léziart, J.Marsenach, C.Pontais, M.Rotenberg (trésorier); J Rouyer (Président).

BULLETIN D'ADHESION à EPS & Société pour l'ANNEE CIVILE 2006

Donnant droit :

- Aux deux numéros de Contre Pied dès parution, n°18 (les Pratiques d'aujourd'hui en Forum), n°19 (EPS et Athlétisme)
- la Lettre d'info électronique
- le site « Contrepied.net » pour échanges, documents, info diverses

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

E-Mail (indispensable !) :

Date, signature :

Joindre un chèque de 38 Euros à « EPS & Société », CCP La Source 41481. Adressez à « EPS et Société » : 76 rue des rondeaux 75020 PARIS. Enfin, écrivez- nous vos propositions :merci !

LE RAPPORT 2006 DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ Confirmations et nouveautés

Le rapport 2005 de l'Observatoire National de la Sécurité des Établissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur, vient d'être publié. Face à la question majeure de la sécurité cette instance (1) est largement reconnue par les administrations, les élus, les médias pour ses analyses et propositions. Cette année, le rapport a mis particulièrement l'accent sur la prévention des risques majeurs, la sécurité incendie, le travail d'élèves mineurs sur machines dangereuses, l'accessibilité des personnes handicapées... Plusieurs thèmes du rapport concernent directement l'EPS.

Les accidents scolaires

Une base de données, BAOBAC, constitue un outil d'observation permettant d'analyser les différents types d'accidents et d'alerter le cas échéant sur des circonstances à risque. BAOBAC, est renseignée à partir de chaque établissement, lorsqu'un accident scolaire survient. Ces renseignements (2) ne sont pas de même nature que ceux de la déclaration d'accident officielle ; ils ont un caractère confidentiel et sont traités statistiquement.

En 2004-2005, 29 000 dossiers ont été saisis par les établissements secondaires. Les résultats manifestent une grande stabilité.

Au collège, 60% des accidents scolaires surviennent en EPS, ce qui n'a rien d'anormal, principalement en gym (19%) et en sports-co; les filles sont plus accidentées que les garçons; les localisations les plus fréquentes sont les chevilles (21%), les doigts, poignets et genoux. Les accidents graves (avec hospitalisation) sont proportionnellement moins nombreux en EPS que hors EPS.

Au lycée, les 3/4 des accidents surviennent en EPS, en particulier en sports-co.

Signalons d'autre part, que dans l'enseignement agricole, la filière hippique représente la filière à risques la plus importante de l'enseignement professionnel avec en BEP, une fréquence d'un accident pour moins de 8 élèves. Enfin, sur 8 accidents scolaires mortels recensés durant l'année scolaire 2004-2005, trois sont survenus à l'issue d'exercices de course, suite à une malformation cardiaque méconnue. Chaque année, l'Observatoire pointe la situation désastreuse de

la médecine scolaire qui devrait être une véritable médecine de prévention.

Les installations

La base de données ESOPE, permet d'évaluer la prise en compte de la sécurité dans les établissements secondaires. Elle doit être renseignée par les chefs d'établissements (2).

La sécurité des équipements sportifs reste une préoccupation insuffisamment partagée : plus d'un établissement sur deux (parmi les 3 000 établissements ayant participé en 2004-2005), ne répond à aucune des questions relatives aux équipements pour l'EPS.



L'enquête ESOPE, met en évidence l'éloignement et la multiplication des lieux d'enseignement de l'EPS, avec comme conséquence une sécurité de proximité mal assurée (absence de téléphone d'urgence, de gardiennage...). 64% des établissements utilisant des buts de sports-co (décret du 4 juin 1996) à l'extérieur de l'établissement, déclarent ne pas avoir connaissance des PV de contrôle obligatoire. Plus d'un tiers des établissements utilisant une SAE, ignore si elle est entretenue régulièrement, et plus de la

moitié n'a pas connaissance de la date et du résultat de la dernière vérification (non obligatoire mais conseillée).

Le guide de surveillance des équipements et matériels sportifs

C'est un outil d'aide et de conseil à destination des responsables des établissements scolaires, chargés de la maintenance et de l'entretien courant des équipements et matériels utilisés pour l'EPS.

Il pourra ainsi rendre service à tous les gestionnaires d'équipements mis à disposition des scolaires, les petites communes par exemple qui manquent d'expertise en la matière.

Ce sera aussi une aide pour les enseignants d'EPS qui, s'ils n'ont pas à assurer l'entretien courant, doivent pouvoir se rendre compte de l'état des matériels utilisés et signaler par écrit, le cas échéant toute anomalie, à leur chef d'établissement (circulaire du 13 juillet 2004).

La méthodologie proposée dans le guide consiste en un contrôle simple par une approche visuelle et manuelle : «regarder les matériels et les manipuler si besoins est». À la suite de ce contrôle et en fonction des différents critères proposés pour chaque matériel, trois types de décisions sont proposés : la neutralisation, l'intervention, le signalement.

Sont envisagés dans ce guide :

- Les équipements réglementés : locaux d'activités et espaces de rangements, buts de sports-co, EPI escalade, aires de jeux,
- Les équipements non réglementés : murs d'escalade et matériel de réception, sols sportifs, agrès de gym, matériel d'amortissement, tremplins, matériel éducatif.

Jean-Paul TOURNAIRE

(1) Jean-Paul Tournaire y représente le SNEP et la FSU ; il est rapporteur de la Commission «équipements sportifs-accidentologie».

(2) Intervenez auprès de votre chef d'établissement afin que les bases de données BAOBAC et ESOPE soient renseignées.

Le rapport 2005 de l'observatoire est disponible sur le site : www.education.gouv.fr/syst/ons/

INDICATEURS SPORT SCOLAIRE ET DOTATION HORAIRE GLOBALE

A l'heure où les CA se réunissent pour plancher sur les dotations horaires, quelle place doit prendre le sport scolaire dans ces débats ?

Quelles que soient les modalités de calcul et les différentes politiques menées par les départements et les académies sur la façon de comptabiliser les forfaits, il est déterminant que nous saisissons cet espace de débat et de décision qu'est le CA pour anticiper sur le nombre de forfaits pour la prochaine rentrée et positionner de façon offensive le sport scolaire dans l'établissement.

La logique actuelle de baisse importante des moyens horaires dans les établissements peut avoir des conséquences sur le nombre de forfaits pour l'année scolaire à venir ; il est important d'avoir dès maintenant cette vigilance et d'intégrer – comme la question des horaires par discipline- la question des moyens pour chaque AS au débat.

Ainsi, le travail sur les indicateurs qui peut (et qui devra) être initié dans chaque AS, peut prendre à cette période toute sa force.

Pourquoi ne pas investir les données relatives à l'activité de l'AS dans l'établissement – à ce moment là de l'année- pour faire connaître ce qui est fait et pouvoir ainsi infléchir les choix pour préserver l'outil que représente aujourd'hui le sport scolaire dans l'école.

Des données chiffrées simples sont accessibles (site intranet UNSS), et contribuent à montrer le rôle déterminant de l'AS dans l'établissement : rapport nombre de licenciés / au nombre d'élèves scolarisés, les filles, les garçons. Au-delà des chiffres, quelques éléments d'analyse aideront à mieux comprendre les objectifs de l'AS et les différentes évolutions. Les statistiques sportives et les formes de pratique développées montreront ce à quoi l'AS répond du point de vue de l'accès aux pratiques. Le nombre d'élèves formés dans les différentes responsabilités (juges, arbitres, organisateurs, reporters.....) est aussi à porter à la connaissance de tous comme contribution originale à la formation de l'élève.

L'espace de débat et de décision que constitue le CA dans l'établissement doit être investi à tous les moments de l'année scolaire pour contribuer à positionner autrement l'AS dans l'établissement. La vie de l'AS dépend de facteurs multiples ; le débat sur la DHG en est un ! Chaque équipe EPS doit s'en saisir, les initiatives, sur cet aspect, menées dans certains établissements sont riches et diverses.

Les textes réglementaires sont un élément de référence, le mémento du Chef d'établissement réalisé par l'UNSS peut en représenter un autre, mais ce que chaque AS, en terme d'activité, pourra montrer dans ces débats, constituera un point d'appui pour des choix en faveur de l'AS.

Investissons cet espace pour ne pas rester dans des débats techniques sur la DHG, mais pour montrer les conséquences des différents choix sur la conception de la formation des élèves dans chaque établissement, sur les possibilités d'accès à la pratique offertes aux élèves.

Jacotte SELS

BIENTOT LE 8 MARS...

Aucune journée, à elle seule, ne pourra venir à bout des inégalités de sexe marquant encore nos sociétés. Plafond de verre et plancher collant marquent durablement les vies professionnelles des femmes. L'arsenal législatif en faveur de l'égalité existe depuis 1957 (l'article 119 du traité de Rome proclame l'égalité de rémunération), il s'est considérablement étoffé dans tous les pays d'Europe et en France en particulier. Mais aucune loi ou directive ne sont venues à bout de ces ancestrales inégalités. Y compris dans nos carrières, les écarts sont réels. Les ségrégations verticales (place des femmes dans la hiérarchie scolaire) ou horizontale (accès aux corps et grades supérieurs) estampillent durablement les carrières féminines.

Les idées reçues, les stéréotypes, les habitudes de vie, sont des freins puissants à l'émergence d'une véritable égalité. Il est donc d'actualité de construire un 8 mars offensif, où femmes et hommes pourraient combattre les modèles sociaux individualistes qui ont historiquement pensé des sphères sociales différentes pour les femmes et les hommes, hiérarchisées, organisant une conception "fonctionnaliste" des sexes, vecteurs des inégalités persistantes encore aujourd'hui. La prochaine journée sera sur le thème de l'emploi des femmes et de leur autonomie financière, contre la précarité, mais l'accent sera mis très fort sur la division des rôles et la place des femmes dans la société, sur le non partage des tâches, les violences, les discriminations en particulier pour les immigrées, etc.

Ce n'est pas d'une journée de célébration dont l'égalité a besoin mais d'une journée de lutte...

Nina CHARLIER

Dans chaque région, participez aux rassemblements à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes

A Paris, le rassemblement aura lieu à RV à 18h Place du 18 juin (M° Montparnasse)



«Acheter du sexe n'est pas un sport»

La Coalition Contre la Traite des Femmes (CATW) a lancé une campagne internationale intitulée : *Acheter du sexe n'est pas un sport*. Cette campagne proteste contre la promotion publique et légalisation de la prostitution durant la prochaine Coupe du Monde de Football 2006 Cette pétition est disponible sur le site du SNEP (péda/actualités) Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet pour le moins dégradant pour les femmes, le sport, le foot et ...les hommes !

Nina CHARLIER

MÊME APRÈS SA MORT, ON PEUT CONTINUER
À AIDER CEUX QU'ON AIME.



ASSURANCE DÉCÈS

Parce qu'on ne choisit pas le jour de sa mort et que la vie doit continuer pour ses proches, notre contrat Rassurcap garantit le versement d'un capital (de 7 500 à 305 000 Euros) aux bénéficiaires de votre choix. Et ceci, quelle que soit la cause du décès.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL